|  |  |
| --- | --- |
| Une image contenant texte, Police, blanc  Description générée automatiquement | **MAITRE D’OUVRAGE :**  CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX  Hôtel de Sully - 62 Rue Saint-Antoine  75186 PARIS CEDEX 04 |

|  |  |
| --- | --- |
| **NUMERO DE L’ACCORD-CADRE : 25-190-197** |  |

**ACTE D’ENGAGEMENT (AE)**

**Travaux de réparation des maçonneries**

**Forteresse de SALSES 2026-29**

**Maçonnerie – Pierre de taille**

**PROCEDURE DE PASSATION :**

Procédure adaptée passée en application des articles R.2123-1.1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.

**POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Centre des Monuments Nationaux - Hôtel de Sully - 62 rue Saint-Antoine - 75186 PARIS CEDEX 04, représenté par Madame Marie LAVANDIER, agissant en qualité de Présidente du Centre des Monuments Nationaux.

**SERVICE GESTIONNAIRE DE L’ACCORD CADRE :**

Direction de la conservation des monuments et des collections – Pôle opérationnel Sud.

# ARTICLE 1 – CONTRACTANTS[[1]](#footnote-1)

**Le présent accord cadre est conclu entre :**

Le Centre des Monuments Nationaux, représenté comme indiqué ci-dessus.

**D’une part, ci-après dénommé « le pouvoir adjudicateur »,**

**Et d'autre part[[2]](#footnote-2),**

Le candidat, co-contractant, ci-après dénommé **« le titulaire** » :

Dénomination sociale ……………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………………………………………………………

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET[[3]](#footnote-3):…………………………………………………………..

Représentée par :

Nom ………………………………………………………………………………………………………………..

Qualité **[[4]](#footnote-4)** :

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[5]](#footnote-5):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : ……………………………………………………………………………………………………………...

Adresse : …………………………………………………………

Numéro unique d'identification SIRET :………………………………………………………………………..

Après avoir pris connaissance des pièces contractuelles de l’accord-cadre et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique,

**M’ENGAGE** sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au présent accord-cadre.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de 120 (cent

vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le règlement de la consultation.

**OU**

***Le groupement solidaire ou conjoint*, *avec mandataire solidaire***[[6]](#footnote-6) ci-après dénommé « le titulaire » :

**1er co-traitant mandataire du groupement :**

Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………………………

Ayant son siège social à : ………………………………….………………………………………………..……..

Ayant pour numéro unique d'identification SIRET **[[7]](#footnote-7)** : …..………….………………………

Représentée par :

Nom : ……………………………………….…………………………………………………………………………

Qualité[[8]](#footnote-8):

Représentant légal de l’entreprise.

Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[9]](#footnote-9):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : …………………………………………………………………………………………………………………...

Adresse : ……………………………………………………………………………………………………………….

Numéro unique d'identification SIRET : …………………………………………………………………………….

**2ème co-traitant[[10]](#footnote-10) :**

Dénomination sociale : ……………………………………………………………………………………………….

Ayant son siège social à : ……..……………………………………………………………………………………..

Numéro unique d'identification SIRET**[[11]](#footnote-11)** : …………………………………

Représenté par :

Nom : .……..…………………………………………………………………………………………

Qualité[[12]](#footnote-12):

**□** Représentant légal de l’entreprise.

**□** Ayant reçu pouvoir du représentant légal de l’entreprise.

Les prestations réalisées dans le cadre du présent marché seront exécutées[[13]](#footnote-13):

**□** Par le siège.

**□** Par l’établissement suivant :

Nom : ………………………………………………………………………………………………………………...

Adresse : …………………………………………………….……………………………………………………....

Numéro unique d'identification SIRET : …...............................................................................…………….

Chaque membre du groupement ayant pris connaissance des pièces de l’accord-cadre et des documents qui y sont mentionnés, fourni les certificats, les déclarations et attestations prévus aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du Code de la Commande Publique,

**NOUS ENGAGEONS** sans réserve, en qualité d’entrepreneurs conjoints avec mandataire solidaire[[14]](#footnote-14), conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies au présent accord-cadre.

L’offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 180 (cent quatre-vingts) jours à compter de la date limite de remise des offres indiquée dans le règlement de la consultation.

# ARTICLE 2 – OBJET DE L’ACCORD-CADRE

Le présent accord-cadre a pour objet les travaux ***de Maçonnerie Pierre de Taille sur la forteresse de Salses à Salses le château (66)*** dans le cadre de l’opération relative aux travaux de réparation des maçonneries.

# ARTICLE 3 – DUREE DE L’ACCORD CADRE ET DELAIS D’EXECUTION DES TRAVAUX

3.1 – DUREE DE L’ACCORD-CADRE

Le présent accord cadre est conclu à compter de la date de sa notification et jusqu’au 31 décembre 2026.

Il peut être reconduit trois (3) fois pour une durée d’un (1) an, sur une année civile, par tacite reconduction, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Le titulaire ne peut refuser sa reconduction.

Dans le cas où le Centre des monuments nationaux souhaite ne pas reconduire l’accord cadre, il notifie au Titulaire, par tout moyen, sa décision de non reconduction au plus tard un (1) mois avant la date de fin de validité de l’accord cadre pour l’année en cours.

Le Titulaire ne saurait prétendre à une indemnité du fait de la non reconduction du présent accord cadre.

3.2 – DELAIS D’EXECUTION DES TRAVAUX

Chaque bon de commande fera l’objet d’un délai d’exécution propre qui sera mentionné dans le bon de commande, en application de l’article 4.1 du au Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

# ARTICLE 4 – PRIX

4.1 – CONDITIONS GENERALES DE L’OFFRE DE PRIX

Les prix de l’accord cadre sont exprimés en euros et sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres (**mois M0**)**.**

Les prix sont révisables une fois par an au 1er janvier, date de début du renouvellement de l'accord-cadre dans les conditions prévues au Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

4.2 – FORME DES PRIX

L’accord cadre est traité à bons de commande.

4.3 – MONTANT DE L’ACCORD CADRE

Les travaux seront réalisés conformément aux stipulations de l’accord cadre et moyennant les prix unitaires du bordereau de prix unitaires.

Le présent accord cadre est passé sans montant minimum.

Le montant maximum est de 300 000 € HT pour la période ferme du contrat (jusqu’au 31 décembre 2026), et de 300 000 € HT annuel pour chaque période de reconduction (soit un maximum de 1 200 000€ HT pour la durée totale du marché).

# ARTICLE 5 – NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Chaque bon de commande pourra être cédé ou mis en nantissement suivant les prescriptions des articles R.2191-45 à R.2191-54 du Code de la Commande Publique.

Le nantissement n’est possible que pour chaque bon de commande.

Conformément à la loi 81.1 du 2 janvier 1981 modifiée et à l’article 6 du décret n°93-977 du 31 juillet 1993, la cession ou le nantissement de créance consenti sur la base du présent accord-cadre par un établissement de crédit doit être notifié à l’adresse suivante :

Monsieur l’agent comptable

Centre des monuments nationaux

62, rue Saint Antoine

75186 PARIS Cedex 04

# ARTICLE 6 – PAIEMENT

6.1 – COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Le comptable assignataire chargé des paiements est : l’agent comptable du Centre des monuments nationaux - Hôtel de Sully – 62, rue Saint-Antoine - 75186 Paris Cedex 04.

**IMPUTATION BUDGETAIRE :**

**Service gestionnaire 1901**

***NUMERO D’ENGAGEMENT*** :

6.2 – COMPTE A CREDITER

Les sommes dues au titre du présent accord cadre seront portées au crédit du compte suivant [1]  :

|  |  |
| --- | --- |
| Titulaire du compte : | ………………………………………………………………………….. |
| Nom et adresse de la Banque : | ………………………………………………………………………….. |
| Code IBAN : |  |
| Code BIC : |  |

[1]  ***Joindre un RIB original.***

Conformément à l’article 10.7.2 du CCAG Travaux, dans le cas d’un marché passé avec des entrepreneurs groupés solidaires, les travaux exécutés font l’objet d’un **paiement à compte unique** ouvert au nom des entrepreneurs groupés ou du mandataire.

6.3 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de réception de la demande de paiement.

Tout retour de cette demande formulée par écrit et dûment motivé suspend toutefois le délai de paiement jusqu’à la remise par le Titulaire de la totalité des justifications qui lui ont été réclamées.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre de plein droit pour le titulaire du marché et ses éventuels sous-traitants payés directement, le bénéfice d’intérêts moratoires à compter du jour suivant l’expiration du délai global de paiement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points.

Par ailleurs, une indemnité forfaitaire est prévue (Décret 2013-269 du 29 mars 2013) pour frais de recouvrement, celle-ci est fixée à 40€.

Ce montant forfaitaire s'ajoute aux pénalités de retard, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités. L'indemnité doit être mentionnée par le titulaire, sur chaque facture concernée, elle est due par facture.

6.4 – AVANCE (Article R.2191-3 du Code de la Commande Publique):

Je souhaite bénéficier de l'avance prévue à l’article R.2191-3 du Code de la Commande Publiqueet dans les conditions définies au marché. L’avance ne s’applique que pour tout bon de commande supérieur à 50 000 euros.

**□ Oui □ Non *(Le candidat doit cocher la case de son choix)***

Le mandatement de l’avance intervient sans formalités. Son délai de paiement ne peut excéder trente jours (30) à compter de la date de notification du bon de commande ou de la délivrance de l’ordre de service.

# ARTICLE 7 – PIECES CONSTITUTIVES DE L’ACCORD CADRE

La signature du présent acte d’engagement emporte acceptation des pièces constitutives de l’accord cadre mentionnées ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

7.1 – PIECES PARTICULIERES

* Le présent Acte d'Engagement et son annexe :
  + Annexe n°1 : Demande d’acceptation du ou des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement du ou des contrat(s) de sous-traitance, propre à chaque lot ;
  + Annexe n°2 : Répartition des paiements en cas de groupement ;
* Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe relative au service d’échange électronique de gestion financière des travaux,
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
* Les pièces graphiques et documentaires (rapport de présentation, plans de situation et présentation des pathologies),
* Le BPU (bordereau des prix unitaires),
* Chaque bon de commande et ses annexes,
* Le mémoire technique du titulaire pour toutes les dispositions allant au-delà du CCTP et ne contrevenant pas à ses dispositions.

7.2 – PIECES GENERALES

Les documents applicables sont ceux en vigueur à la date prévue pour la remise des offres.

* le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG – Travaux) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021,
* le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux du bâtiment,
* les Documents Techniques Unifiés (DTU et NF DTU),
* l’ensemble des règlements administratifs de sécurité contre l’incendie dans les établissements recevant du public,
* les ATEX délivrés par le CSTB,
* les textes et normes applicables pour la protection de l'environnement et du voisinage contre les nuisances,
* les guides techniques et manuels édités par la direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication.

L’entrepreneur est réputé connaître les documents avec toutes les mises à jour ou parution nouvelle des documents ci-dessus avant le commencement des travaux faisant l’objet du présent article et reconnaître qu’il en a une connaissance parfaite par le seul fait de déposer l’Acte d'Engagement.

# ARTICLE 8 – DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est complétée par l’annexe suivante (Le candidat doit cocher la case si nécessaire)

Annexe n°1 relative à la présentation d’un ou de plusieurs sous-traitants (ou DC4) ;

**Fait en un seul original,**

À …………………………………, le………………………………………

**Signature de l'entreprise**13[[15]](#footnote-15)

Nom et qualité du signataire :

**Cachet de l’entreprise**

**ATTENTION :** Si le présent acte d’engagement n’est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec l’accord cadre, un pouvoir daté et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer tous les documents relatifs à l’offre.

**Partie réservée**

La présente offre est acceptée.

|  |  |
| --- | --- |
| **CONTROLEUR FINANCIER** | **POUVOIR ADJUDICATEUR** |
| Visé par le chef du département du contrôle budgétaire  Sous le n° | A ….…………, le ...........................  Pour le pouvoir adjudicateur,  La Présidente du Centre des Monuments Nationaux |

ANNEXE N°1

|  |
| --- |
| *DEMANDE D’ACCEPTATION DU (DES) SOUS-TRAITANTS ET D’AGREMENT DES CONDITIONS DE PAIEMENT DU (DES) CONTRAT(S) DE SOUS-TRAITANCE* |

**Joindre un acte spécial (formulaire DC4) renseigné, par sous-traitant, et accessible à l’adresse suivante :**

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

ANNEXE N°2

Répartition des prestations entre membres du groupement

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Désignation des membres du groupement | Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Cotraitant n°1

| Coller un RIB original |
| --- |

Cotraitant n°2

| Coller un RIB original |
| --- |

1. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès aux informations vous concernant, ainsi qu’un

   droit de modification, de rectification et de suppression. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le candidat doit cocher la situation concernée [↑](#footnote-ref-2)
3. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-3)
4. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le candidat doit cocher la situation concernée. **Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché.** [↑](#footnote-ref-5)
6. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-6)
7. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-7)
8. La personne physique représentant le candidat doit cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-8)
9. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-9)
10. En cas de groupement composé de plus de deux co-traitants, l’identification exacte des autres co-traitants doit être annexée au présent marché. [↑](#footnote-ref-10)
11. Les entreprises étrangères indiquent, s'il en existe un, leur numéro d'inscription dans le registre public concerné. [↑](#footnote-ref-11)
12. Cocher la situation concernée. [↑](#footnote-ref-12)
13. Le candidat doit cocher la situation concernée. Lorsque les prestations seront réalisées par un établissement n’ayant pas de personnalité morale, le représentant légal du siège de l’entreprise doit fournir en annexe au présent marché le pouvoir habilitant l’établissement à réaliser les prestations faisant l’objet du présent marché. [↑](#footnote-ref-13)
14. Rayer la mention inutile [↑](#footnote-ref-14)
15. 13En cas de groupement solidaire, tous les membres du groupement doivent signer le marché, sauf si le mandataire a été habilité par les autres membres du groupement à signer seul le marché. Dans ce dernier cas, la signature doit être celle du mandataire habilité (le mandataire doit l’indiquer et fournir le document l’habilitant à signer au nom et pour le compte des autres entreprises membres du groupement – exemple : formulaire DC1) [↑](#footnote-ref-15)